

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 janvier 2020

Convocation du 17 janvier 2020 - Secrétaire de séance : François CASAGRANDE

COMPTE-RENDU

Présents : Mrs François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Dominique GROS, Stéphane GROS, Frédéric PITEL

Absents : Mme Estelle PERRIER, M. Gilles GROS.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2019 est approuvé par 5 voix POUR.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer le paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020, le Conseil, par 5 voix POUR, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 6250 € au compte 21534 Réseaux et 45 557,86 € au compte 21318 Bâtiment.

CONVENTION POUR LE MAINTIEN DE L'OFFRE SCOLAIRE

Les maires et les responsables des SIVOS du territoire se sont réunis le 8 janvier pour préciser les propositions des communes pour le maintien d'une offre scolaire de qualité. Ils ont retenu trois propositions qui pourront, si elles sont intégrées à la convention de ruralité qui lie l'Etat (postes d'enseignants), la Région (transports scolaires) et les communes, garantir une offre scolaire et un accueil de la petite enfance de bon niveau.

Un Projet immobilier sur deux sites

Suite aux différents rendus du cabinet IAD auquel a été confiée l'étude sur l'offre scolaire sur le secteur, les communes de Septmoncel/Les Molunes, Bellecombe, Les Moussières, La Pesse et Les Bouchoux ont choisi de retenir la solution proposée par une organisation sur deux pôles.

Celle-ci permet une concentration efficace des moyens en personnel, maintient une présence relativement dense de l'Ecole sur l'ensemble du territoire tout en restant une charge plus facile à insérer dans les budgets communaux qu'une construction nouvelle très coûteuse sur un pôle unique.

L'un des pôles sera dédié aux classes maternelles et au CP, l'autre aux élèves du CE1 au CM2.

Chaque pôle comptera deux classes et les locaux adaptés à l'accueil des élèves : restauration scolaire – salle d'évolution-salle de repos-salle d'activités.

Cette restructuration s'accompagnera d'un projet concernant l'accueil de la petite-enfance et proposera une offre pour le temps extra-scolaire (mercredis et congés). Ce pôle éducatif sera situé dans la commune qui n'aura plus d'école sur son territoire.

Cette perspective globale est indispensable pour assurer la réussite du projet : plus l'offre sera complète, plus les familles l'utiliseront prenant l'habitude de scolariser leurs enfants sur le territoire, pérennisant ainsi le projet.

Un service de transport scolaire adapté

Le schéma de transport devra prendre en compte la réalité d'un territoire vaste et des contraintes hivernales.

Trois circuits de bus permettront d'éviter des déplacements trop longs et de tenir un objectif de temps de transport de 30 minutes maximum.

Un encadrement professionnel dense

Jusqu'alors, les communes ont assuré des encadrements adaptés en quantité et en qualité à la prise en charge des enfants (agents techniques, ATSEM et animateurs). Elles s'engagent à poursuivre cette politique qui a un coût mais essentielle.

Elles attendent un engagement fort de la part de l'Education Nationale.

La dotation en poste d'enseignants devra intégrer, à côté de la prise en charge ordinaire (1 classe=1 enseignant), des moyens complémentaires en conservant cinq postes d'enseignant pour la prise en charge des élèves en difficultés, la formation des enfants aux nouvelles technologies, l'animation de séquences liées au développement de la motricité, des pratiques sportives et de l'éducation à l'environnement. Ces moyens complémentaires permettront à l'équipe enseignante une meilleure réflexion sur ses pratiques et une veille pédagogique adaptée aux besoins des élèves et au contexte local. Ils permettront également de soutenir le dynamisme de l'équipe, d'assurer les liens entre écoles et de rendre effective une concertation et une animation pédagogique profitable aux élèves.

Ils gèreraient également les remplacements éventuels des personnels et faciliteraient la gestion de la direction des écoles.

Globalité du projet :

La rédaction d'un PEDT commun avec notamment une réflexion sur les horaires permettra une prise en charge globale de la problématique du secteur concerné.

Le Conseil municipal, par 5 voix POUR, approuve ces propositions à inclure dans la convention de ruralité.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT AUX MOUILLES

Les travaux de forage dirigé ont été effectués dans la semaine du 13 au 17 janvier. Les canalisations sont en attente et il est peu probable que les travaux reprennent avant le printemps. Le devis de la SCEB pour la pose de trois deux regards sur la conduite d'eau potable se monte à 6111,97€. Le Conseil accepte ce devis.

CALENDRIER ET ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se tiendront les dimanches 15 mars pour le premier tour et le 22 mars pour le second tour.

Les arrêtés préfectoraux ont été affichés sur les trois panneaux de la commune.

Les candidatures sont obligatoirement transmises en sous-préfecture de Saint Claude du 13 février à 9 heures au 27 février à 18 heures pour le premier tour à partir d'un document CERFA et de documents d'identification à joindre disponible sur le site de la Préfecture du Jura www.jura.gouv.fr, site sur lequel il est possible de télécharger un mémento du candidat des communes de moins de 1000 habitants. Il est possible de présenter des candidatures groupées avec un mandataire qui effectue la démarche de collecte et de dépôt des candidatures. Les renseignements sont disponibles au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture. Le maire précise que la salle de réunion est disponible sur demande pour la période pré-électorale.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Recensement**

Céline Mermet-Guyenet, agent recenseur de la commune, a commencé les opérations de recensement. Les habitants visités sont invités à remplir leurs formulaires en ligne. D'autres pourront encore le remplir sur papier. Les opérations de recensement se terminent le 15 février. Il est donc indispensable de répondre aux questionnaires le plus rapidement possible.

- **Mise en service du dispositif photovoltaïque aux Coupes**

Le dossier de raccordement étant complet, ENEDIS procédera, le lundi 3 février entre 8h et 12h, à la mise en service de l'installation photovoltaïque aux Coupes. L'entreprise Haut Jura Energies et le maire seront présents. Après cette mise en service, il faudra confier à un élu la responsabilité du suivi du matériel et de la production.

- **Déneigement**

La saison hivernale suit son cours. Excepté un courriel d'un exploitant d'hébergement dont le maire donne lecture, on ne signale pas de problème jusque là sur ces opérations qui donnent entière satisfaction à la quasi-totalité des habitants.

- **Poteaux d'incendie**

Les contacts pris avec les services responsables du SDIS confirment la mise à disposition des poteaux d'incendie qui ont été remis en état. Une manœuvre des pompiers locaux vérifiera de nouveau le fonctionnement de ces poteaux. Les fiches signalétiques des poteaux d'incendie seront mises à jour.

- **Travaux sur le bâtiment communal aux Coupes**

La plupart des factures concernant les travaux sur le bâtiment communal des Coupes sont réglées. La facturation de l'entreprise Baroni est en attente de paiement. La commune n'a pas actuellement d'engagement sur la nécessaire reprise de la couleur des façades. La facture attachée à l'installation photovoltaïque doit être éditée prochainement par le SIDEC qui agit en mandataire dans cette opération.

- **Location T3 rez-de-chaussée à Boulème**

Le bail de location est prêt pour signature. Les locataires seront installés au 1^{er} février.

La séance est levée à 16 heures.

Le Maire,
Bernard FELLMANN